

Royaume du Maroc
Conseil national des droits de l'Homme



APPEL D'OFFRES OUVERT

N°05/ 2014/ CNDH

Séance publique

Relatif à

Réalisation de travaux d'impression d'articles de papeterie et de communication pour le compte du Conseil national des droits de l'Homme et de ses commissions régionales

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert passé conformément à l'article 17 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Conseil national des droits de l'Homme représenté par son Président Driss EL YAZAMI, désigné ci-après par le terme « Maître d'Ouvrage ».

D'une part

Et

Monsieur :
Qualité :
Agissant au nom et pour le compte de :
Inscrit au Registre de Commerce de :
Affilié à la CNSS sous le n° :
Patente n° :
Titulaire du Compte Bancaire RIB. n° :
Et faisant élection de domicile à :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés

Désigné ci-après par le terme « Titulaire »

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT

Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix a pour objet la réalisation de prestations d'impression d'articles de papeterie et de communication pour le compte du Conseil national des droits de l'Homme et de ses commissions régionales.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations et méthodes d'impression, objet du marché, sont détaillées au bordereau des prix détail estimatif.

Pour un certain nombre d'articles, le nombre d'impression ne peut pas être programmé à l'avance. A chaque survenance du besoin, un programme sera établi entre le prestataire et le comité de suivi (**cf. bordereau ci-joint**).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de la réalisation des prestations citées dans le bordereau détail estimatif, le titulaire s'engage à :

- Proposer et mettre à la disposition du maître d'ouvrage les maquettes, les outils et les documents méthodologiques liés à l'objet contractuel de la mission,
- Exécuter son travail selon les règles de l'art, les normes et les standards les plus élevés,
- Assurer les travaux d'impression et livrer les produits finaux sur le lieu bénéficiaire de l'activité.
- Réaliser pour un certain nombre d'articles des chromalins pour valider le rendu des prestations.

Le titulaire est tenu aussi de :

- Participer à une réunion de démarrage qui sera organisée dès l'entrée en vigueur du marché. La réunion aura pour objet la finalisation des diverses composantes des prestations du marché et la coordination des plannings ;
- Réaliser l'ensemble des travaux objet du marché en impliquant étroitement l'équipe du projet.

Le titulaire devra fournir après l'exécution de la prestation, à titre gratuit, les films ainsi qu'une version numérisée des articles imprimés. Il met à la disposition du maître d'ouvrage des supports informatiques compatibles avec le format informatique utilisé par le CNDH.

Le titulaire est tenu, de façon générale, d'informer le maître d'ouvrage de tout événement ou circonstance de nature à remettre en cause les délais assignés à la réalisation des prestations du marché, en vue de permettre le déclenchement d'actions correctives.

ARTICLE 4 : QUALIFICATION DE L'EQUIPE AFFECTEE AU PROJET

L'équipe affectée à la réalisation des prestations doit être qualifiée et expérimentée dans le domaine.

Le CNDH se réserve, toutefois, le droit de demander le remplacement de tout intervenant dont la compétence sera jugée insuffisante. Le chef d'équipe sera l'unique interlocuteur avec le CNDH.

Les personnes proposées en remplacement devront avoir des qualifications et une expérience jugées acceptables par le maître d'ouvrage. Si pour des raisons indépendantes de la volonté du prestataire, dûment justifiées, et acceptées par le maître d'ouvrage et qu'il s'avère nécessaire de remplacer un membre de l'équipe projet, le prestataire proposera son remplacement par une personne de qualification et d'expérience au moins égales et qui doit être acceptée par le CNDH.

ARTICLE 5 : SUIVI DES PRESTATIONS

Un comité de suivi sera désigné par le CNDH pour assurer le suivi de la réalisation des prestations. Ce comité a pour mission :

- D'arrêter avec le prestataire les modalités et le planning des réalisations ;
- D'évaluer les prestations effectuées et de déceler les insuffisances afin de réajuster la démarche ;
- De valider les produits définitifs.

A cet effet, des réunions seront tenues avec le prestataire pour adapter le contenu et vérifier l'adéquation des propositions par rapport aux attentes du CNDH.

ARTICLE 6 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offre est le Conseil national des droits de l'Homme représenté par son président **M. Driss El Yazami**.

ARTICLE 7 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Seront incorporées comme pièces contractuelles constitutives du marché :

- 1- L'acte d'engagement ;
- 2- Le règlement de consultation ;
- 3- le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à toutes les pages et en dernier avec la mention écrite « lu et approuvé »;
- 4- l'offre technique du prestataire ;
- 5- Le bordereau des prix détails estimatif
- 6- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, approuvé par le décret n°2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002).

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ou elles sont énumérées ci – dessus.

ARTICLE 8: CARACTERE GENERAL DES PRIX

Le prix du marché est ferme et à prix unitaire.

Les prix de l'appel d'offres doivent être établis en dirhams et comprenant le bénéfice ainsi que tout droit, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et, d'une façon générale, toutes les dépenses qui sont la conséquence directe de la réalisation de la prestation.

Ces prix doivent également être considérés comme forfaitaires et tiennent compte de l'ensemble des prestations auxquelles ils s'appliquent, non seulement telles que ces dernières sont définies dans le présent document, mais encore telles qu'elles seront réellement exécutées pour aboutir aux documents et autres livrables à remettre par le titulaire.

Ils tiennent compte également de tous les frais nécessaires pour le transport, l'hébergement et les missions de l'ensemble du personnel employé par le titulaire ainsi que des frais de bureau et autres entraînés par l'exécution des prestations.

ARTICLE 9 : PASSATION ET VALIDITE DU MARCHE

Le marché qui sera éventuellement conclu à l'issue du présent appel d'offres, ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 10 : DELAI D'EXECUTION

Le délai de réalisation des prestations est fixé à **huit (08) mois** à compter du lendemain de la date de notification de l'ordre de service.

Un planning de livraison sera fixé et remis au prestataire à la signature du marché.

ARTICLE 11 : LIVRAISON ET RECEPTION DES PRESTATIONS

Les livraisons des documents objet de l'appel d'offres s'effectueront aux sièges du CNDH sis à place Ach-Chouhada et des treize (13) commissions régionales du CNDH selon un planning préétabli fixé d'un commun accord entre le fournisseur et le maître d'ouvrage, sises à :

Région de Rabat- Kénitra	10 Rue Chellal Ouzoud – Agdal- Rabat
Région de Fès-Meknès	10, avenue Allal Ben Abdellah, Résidence Menara Bureau, Appt 54 et 55, 5ème étage – Fès
Région de Marrakech	Rue Ouhmane, villa n°5, Hay Youssef Ibn Tachfine, Gueliz- Marrakech
Région de Casablanca-Settat	23, rue Bourid, Roches Noires- Casablanca
Région d'Errachidia Ouarzazate	Lotissement Boutlamine, n°561 – Errachidia
Région de Béni-Mellal Khouribga	Quartier Al Adarissa, Rue 3, N° 33- Beni Mellal
Région d'Oujda-Figuig	63, Boulevard Mohammed VI. Quartier Al Massira - Oujda
Région de Tan -Tan Guelmim	Lotissement Al Qods, n°677- Guelmim
Région d'Agadir	Rue de la Foire- Ex-Ecole Idnou Zaidoun – Agadir
Région d'Al Hoceïma-Nador	30, rue Malaga – El Hoceïma
Région de Tanger	94, Boulevard Mohamed V, 4eme étage Imm. al mouk lillah, place des nations -Tanger
Région de Laayoune-Smara	Avenue Lalla Yacout, N°2- Laâyoune

Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du maître d'ouvrage au niveau du siège et des commissions régionales et du fournisseur.

Les documents livrés par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bon de livraison des documents, établi en 2 exemplaires. Le bon de livraison doit indiquer :

1. La référence au marché ;
2. L'identification du fournisseur ;
3. L'identification des documents livrés (N° du Marché, N° de l'article, désignation et caractéristique du produit, quantités livrées.).

Toute livraison de documents doit s'effectuer selon un programme préétabli par le prestataire et accepté par le maître d'ouvrage. Avant toute livraison, le titulaire doit informer le maître d'ouvrage de la date et de l'heure auxquelles la livraison sera effectuée.

1- Conditions de livraison

Elle est effectuée en présence des représentants dûment habilités du Maître d'ouvrage et du fournisseur.

Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre l'article indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée par le maître d'ouvrage, et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des fournitures non-conformes.

Le retard engendré par le remplacement ou la correction du document jugé non conforme par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par lui-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel.

Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement de l'article refusé, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

La commission de réception provisoire, constituée à cet effet par le maître d'ouvrage, doit vérifier à tout point de vue, la conformité des articles aux prescriptions du marché, au « bon à tirer » validé par le comité de suivi.

2- Réception provisoire

La réception provisoire se fait par axe et se matérialise par un PV de réception provisoire établi et signé par le comité de suivi.

3- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée trois (3) mois après, une fois l'ensemble des prestations seront réceptionnées et approuvées par le Comité de suivi.

ARTICLE 12 : MODALITES DE PAIEMENT

Pour l'ensemble des prestations, le titulaire sera rémunéré suivant le montant de son offre toute taxe comprise.

Le règlement sera effectué sur la base des décomptes présentés en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite de la retenue de garantie et l'application des pénalités de retard, le cas échéant.

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au Compte bancaireouvert auprès de.....

ARTICLE 13 : REGLEMENT DES SOMMES DUES

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en créditant le compte courant postal, bancaire ou du Trésor ouvert au nom du titulaire.

ARTICLE 14 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est stipulé que:

1) La liquidation des sommes dues, en exécution du présent marché sera opérée par les soins de Monsieur le président du Conseil national des droits de l'Homme.

2) Les paiements prévus au présent marché seront effectués par l'Agent comptable accrédité auprès du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché ;

3) En cas de nantissement du présent marché, le maître d'ouvrage délivrera au prestataire traitant sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché, les frais de timbres de l'exemplaire ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par l'administration sont à la charge du Prestataire.

ARTICLE 15 : RESILIATION DU MARCHE

Le présent marché sera résilié de plein droit en cas de manquement imputable au titulaire à l'une des obligations mises à la charge en vertu du marché.

Toutefois, cette condition de résiliation ne fait pas obstacle à l'application des autres cas de résiliation prévus par le C.C.A.G- EMO.

ARTICLE 16 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

La caution provisoire est fixée à **30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams)**.

La caution définitive est fixée à 3% du montant du marché.

Une retenue de garantie sera prélevée sur les acomptes. Elle est égale à dix pour cent (10 %) du montant de chaque acompte.

Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du fournisseur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La retenue de garantie est restituée ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 17 : ASSURANCE

En matière d'assurance il sera fait application des dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° **2-05-1434 du 25/12/2005**.

ARTICLE 18 : PENALITES

En cas de dépassement du délai convenu pour chaque lot, le titulaire est passible d'une pénalité de retard égale à 1/1000 par jour, applicable au montant total du lot. Cette pénalité courra de plein droit et sans mise en demeure; elle sera retenue d'office sur les sommes dues au titulaire.

Le montant total des pénalités qui seront appliquées ne saurait en aucun cas dépasser le dixième du montant total du marché.

ARTICLE 19 : ELECTION DE DOMICILE

A défaut par le titulaire de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées par l'article 17 du CCAG- EMO, toutes les notifications se rapportant au marché seront valablement faites au domicile figurant dans son acte d'engagement.

ARTICLE 20 : TEXTES GENERAUX

Le Titulaire du marché est également soumis aux textes suivants :

1 - Décret n° 2.06.388 du 08 Joumada I (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

2 - Décret n°2.07.1235 du 5 Kaada 1429 (04 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;

3- Dahir du 23 chaoual 1367 (28 août 1948) relatif au nantissement des marchés publics.

ARTICLE 21 : REGLEMENT DE LITIGES ET LEGISLATION APPLICABLE AU MARCHE

Les parties s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'interprétation et l'exécution du marché et ce, quelle que soit la nature du différend conformément aux articles 53 et 54 du CCAG- EMO.

Tout litige entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire qui n'aura pas été réglé à l'amiable est soumis aux tribunaux compétents et ce, conformément aux dispositions de l'article 55 du CCAG- EMO.

La législation qui régit le marché et conformément à laquelle celui-ci doit être interprété, est la législation marocaine.

ARTICLE 22 : BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF

<i>N°d'article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nb de fichiers</i>	<i>Répartition par unité</i>	<i>qté max par impression</i>	<i>Qté globale</i>	<i>PU</i>	<i>PT</i>
	PAPIER EN TETE						
1	Entête standard - Format A4 impression quadri sur papier couché mat 100 grs	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	5000 u/ CRDH 8000 u/CNDH	36 500	73 000		
2	Entête Pdt et SG - Format A4 impression quadri sur papier opale mat 100 grs	2 fichiers	6000 u/ Pdt 4000 u/SG	2000	10 000		
3	Suite de lettre standard - Format A4 impression quadri sur papier couché mat 100 grs	14 fichiers (13 CRDH +1siège)	3000 u/ CRDH 6000 u/CNDH	22 500	45 000		
4	Suite de lettre Pdt et SG- Format A4 impression quadri sur papier opale mat 100 grs	2 fichiers	4000 u/ Pdt 2000 u/SG	2000	6 000		
5	Ordre de mission - Format A4 impression quadri sur papier opale mat 100 grs	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	5000 u/ CRDH 6000 u/CNDH	4 000	71 000		
	ENVELOPPE						
6	Enveloppe opaques 90 g avec USA FT 11 x 22 avec fenêtre impression Quadri	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	3000 u/ CRDH 6000 u/CNDH	45 000	45 000		
7	Enveloppe opaques 90 g USA FT 11 x 22 sans fenêtre - impression Quadri	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	3000 u/ CRDH 6000 u/CNDH	45 000	45 000		
8	Pochette blanches 100g FT 16 ,5x23- impression Quadri	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	2000 u/ CRDH 4000 u/CNDH	30 000	30 000		
9	Pochette blanches 100g FT 23x32, 5- impression Quadri	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	3000 u/ CRDH 5000 u/CNDH	44 000	44 000		
10	Pochettes Krafts armées A31 FT 36x26 impression noir et blanc	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	3000 u/ CRDH 6000 u/CNDH	45 000	45 000		

11	Pochettes Krafts armés 120g FT 45,5x37- impression noir et blanc	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	1000 u/ CRDH 3000 u/CNDH	16 000	16 000		
CARTES DE VISITE							
12	Publipostage et impression de carte de visite 9 x 5,5 cm - impression quadri - recto verso - sur papier couché mat 300 grs - Pelliculage mat	536 fichiers	250 u / membre CRDH 500 u/ membre du CNDH 1500 u/ SG du CNDH 1500 u/Pdt du CNDH 250 u /personnel CNDH	250	140 000		
CARTES DE COMPLIMENT AVEC ENVELOPPES							
13	12x 7,5 cm - impression quadri - recto verso - sur papier SVECIA Blanc 280 grs (officiel) 12x 7,5 cm - impression quadri - recto verso - sur papier couché mat 300 grs (normal)	4 fichiers	3000 u/ Pdt & SG 1000 u/CRDH 2000 u/CNDH	la totalité	18 000		
CERTIFICATS DE PARTICIPATION							
14	Fomat A4 - impression quadri - recto - sur papier SVECIA 300 grs	Nb de fichiers indéterminés	1000 u/CNDH	20 u/impression	1 000		
BLOCS NOTE							
15	17x24 cm - 50 feuilles (CNDH - VIP) - recto verso impression monochrome sur papier kraft 80 grs - Couverture : impression quadri sur kraft 300 grs - Finition : spirale	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	800 u/ CRDH 1500 u/CNDH	la totalité	11 900		
16	Format A5 - 10 feuilles - impression monochrome sur papier 115 grs Finition : dos carré collé	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	1500 u /CRDH 2000 u/CNDH	la totalité	21 500		
STYLOS							

17	Impression sérigraphie monochrome arabe/français ou anglais	1 fichier	2000 u /CRDH 5000 u /CNDH	la totalité	31 000		
BADGE avec cordon							
18	Impression quadri recto sur papier couché mat 300 grs format 8x12 cm + plastification + perforation	nombre indéterminé	500/CRDH 2000/CNDH	100	8 500		
CHEMISES A RABAT							
19	Chemise à rabat standart - Format : 22x31 cm fermé / 44x31 cm ouvert - impression quadri - sur papier couché mat 300 grs - Pelliculage mat	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	1000 u /CRDH 2000 u/ CNDH	la totalité	15 000		
20	Chemise avec fenêtre - Format 22x31 cm fermé / 44x31 cm ouvert - impression quadri - sur papier couché mat 300 grs - Pelliculage mat - Forme de découpe (fenêtre)	14 fichiers (13 CRDH +1 siège)	1000 u / CRDH 2000 u / CNDH	la totalité	15 000		
21	Chemise avec fenêtre - Format 22x31 cm fermé / 44x31 cm ouvert - impression quadri - sur papier micro martelais crème, 350 grs - Pelliculage mat – avec fenêtre et forme de découpe (rabat avec soufflet)	1 seul fichier	2000 u / CNDH	la totalité	2 000		
22	Chemise avec fenêtre - Format 22x31 cm fermé / 44x31 cm ouvert - impression quadri vernis selectif- sur papier couché mat 300 grs - Pelliculage mat - Forme de découpe (fenêtre)	1 seul fichier	5000 u / CNDH	100	5 000		
23	Chemise avec fenêtre partenariat - Format 22x31 cm fermé / 44x31 cm ouvert - impression quadri - sur papier couché mat 300 grs - Pelliculage mat - Forme de découpe (fenêtre)	nombre indéterminé	100 u / CRDH 500 u / CNDH	200	1 800		
ROLL UP							

24	Impression quadri sur papier 170 grs avec plastification mat Dimension : 2m/0,85m	nombre indéterminé	200	selon le besoin	200		
25	L-Banners (support roll up)		26 u / CRDH 14 u / CNDH		40		
26	Impression quadri sur papier 170 grs avec plastification mat Dimension : 2m/1 m	nombre indéterminé	200	selon le besoin	200		
BANDEROLE							
27	Impression banderole numérique sur bâche dimension : 5m/1m Quadri	nombre indéterminé	200	selon le besoin	200		
28	Impression banderole numérique sur bâche dimension : 6m/1m Quadri	nombre indéterminé	200	selon le besoin	200		
29	Impression banderole numérique sur bâche dimension : 7m/5m Quadri	nombre indéterminé	20	selon le besoin	50		
30	Impression banderole numérique sur bâche dimension : 7m/1m Quadri	nombre indéterminé	200	selon le besoin	200		
SACS							
31	Sac en tissu écru impression sérigraphie 1 face : 40cm/35cm/12cm (avec soufflet) une seule couleur	1 fichier	5000 u /CNDH 2000 u / CRDH	la totalité	31 000		
32	Sac en tissu écru impression sérigraphie 1 face dim : 32cm/25cm/8cm (avec soufflet) une seule couleur	1 fichier	4000 u /CNDH 1500 u / CRDH	la totalité	23 500		
33	Sac en carton quadri pelliculage mat : 32cm/35cm/12cm papier 300 grs (avec soufflet)	1 fichier	3000 u / CNDH	la totalité	3 000		

	FLYERS						
34	Impression A5 quadri recto verso sur papier 170 grs	nombre indéterminé	2000 u /CNDH 1000 u / CRDH	selon le besoin	15 000		
35	Impression de Flyer Contact Recto/Verso Quadri Format Carte Postale impression quadri sur papier 170 grs	nombre indéterminé	2000 u /CNDH 1000 u / CRDH	selon le besoin	15 000		
	DEPLIANTS						
36	Dépliant 2 volets - 14x24 cm fermé/ 28x24 ouvert - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat 170 grs - finition rainage	nombre indéterminé	1000 u /CRDH 1500 u / CNDH	100 par impression	14 500		
37	Dépliant 3 volets - 14x24 cm fermé/ 42x24 ouvert - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat 170 grs - Finition rainage	nombre indéterminé	500 u / CRDH 2500 u / CNDH	100 par impression	9000		
38	Dépliant à 4 volets - 14x24 cm fermé/ 56x24 ouvert - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat 170 grs - Finition rainage	nombre indéterminé	500 u / CRDH 1500 u / CNDH	100 par impression	8 000		
	BROCHURES/CATALOGUES						
39	14x24 cm - de 4 à 8 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat 170 grs - finition piqué à cheval	nombre indéterminé	200u/ CRDH 1000u /CNDH	100 par impression	3600		
40	17x24 cm - de 12 à 20 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat (couverture 250grs/ intérieur 170 grs) - finition piqué à cheval	nombre indéterminé	200u /CRDH 500u /CNDH	100 par impression	3 100		

41	17x24 cm - de 16 à 36 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat (couverture 250grs/ intérieur 170 grs) - finition piqué à cheval	nombre indéterminé	200u /CRDH 500u / CNDH	100 par impression	3 100		
42	17x24 cm - de 36 à 100 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat (couverture 300 grs/ intérieur 170 grs) - finition dos carré collé - Pelliculage mat pour la couverture	nombre indéterminé	200u /CRDH 1000u / CNDH	100 par impression	3600		
43	21x24 cm - de 16 à 36 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat (couverture 250grs/ intérieur 170grs) - finition piqué à cheval	nombre indéterminé	150u/ CRDH 500u CNDH	100 par impression	2 450		
44	21x24 cm - de 36 à 72 pages - impression quadri recto/verso - sur papier couché mat (couverture 250grs/ intérieur 170grs) - finition piqué à cheval	nombre indéterminé	150u/ CRDH 500u CNDH	100 par impression	2450		
45	Brochure contact : 10x7 cm fermé - 20x7 cm ouvert - impression quadri recto verso sur papier couché mat 170 grs - 16 pages piqué à cheval	1 seul fichier	2000u/CRDH 3000u/CNDH	la totalité	29 000		
CARTONS D'INVITATION							
46	16*16 - bilingue format 2 volets – quadri couche mat 300grs avec enveloppe format 16,5*16,5	indéterminé (selon le besoin)	500u/ CRDH 2000 u/CNDH	100 par impression	8 500		
47	Format A5-bilingue-quadri R/V couché mat 300 grs avec enveloppe	indéterminé (selon le besoin)	3000 u/CNDH	100 par impression	3 000		
1 Pochette & Galette CD - CLES USB							
48	25*14,5 (POCHETTE) & 12,5*12,5 (GALETTE) QUADRI & Fourniture DVD + gravage (20 à 30 min)	6 fichiers	10000 u / CNDH 1000 u/CRDH	1000	23 000		
49	Clé USB 4 Go sous forme de carte bancaire en quadrichromie recto/verso	3 fichiers	3000 u / CNDH	1000	3 000		

	AFFICHES						
50	A3 - impression quadri sur papier couché mat 170 grs	nombre indéterminé	100 u/CRDH 1000 u / CNDH	50 par impression	2 300		
51	Affiches - 50x70 cm impression quadri sur papier couché mat 170 grs	nombre indéterminé	50 u/CRDH 4000 u /CNDH	50 par impression	4 650		
	PRESENTOIRS /STAND						
52	Présentoirs zigzag plexi Étagères pour documents jusqu'au format H 33 x L 22 cm 4 plis Capacité 35 mm par étagère - Socle en plexi, 28 x 38 cm Hauteur du présentoir 1m60 - Montage rapide		36		36		
53	Stand parapluie Structure en aluminium avec rouleau de bande magnétique, profilés en aluminium et 2 spots d'éclairage - Livré avec valise type trolley hard case dimension 3*3 Impression visuel : impression recto Quadri,papier plastifié à 250 micron recto verso		14		14		
						Montant total HT	
						Montant total TTC	

Appel d'offres n°05/2014/CNDH

Appel d'offres passé en application de l'article 17 du décret du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle

Montant du Marché:

LE FOURNISSEUR Lu et accepté (manuscrite)	LE MAITRE D'OUVRAGE : Le Conseil national des droits de l'Homme.
	Approuvé par Rabat, le